

## FICHE DE DEMANDE D'AFFECTATION EN CLASSE DE 1<sup>ère</sup> GÉNÉRALE

### ÉLÈVE EMMÉNAGEANT

Avant de faire vos choix veuillez à bien consulter [l'offre de formation disponible sur le site de l'Académie de Paris](#)

<p><b>NOM de l'établissement d'origine</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p><b>Nom de l'élève :</b> <input type="text"/></p>
<p><b>Classe suivie Année scolaire 2021 – 2022 :</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p><b>Prénom :</b> <input type="text"/></p>
<p><b>Choix d'établissement</b></p>	<p><b>Date de naissance :</b> <input type="text"/></p>
<p><b>Vœu 1</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p>Fille <input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/></p>
<p><b>Vœu 2</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p><b>Nom et prénom du représentant légal :</b></p> <p><input type="text"/></p>
<p><b>Vœu 3</b></p> <p><input type="text"/></p>	<p><b>Adresse :</b></p> <p><input type="text"/></p>
<p>Ces vœux sont formulés à <b>titre indicatif</b> et l'affectation se fait au regard des places vacantes dans les établissements de la zone de desserte.</p>	<p><b>Téléphone</b> <input type="text"/></p>
	<p><b>Courriel @ :</b> <input type="text"/></p>
	<p><b>LV1</b> <input type="text"/></p>
	<p><b>LV2</b> <input type="text"/></p>
	<p><b>Enseignements de spécialité (cochez les 3 enseignements comme indiqués sur la fiche dialogue) :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Arts (précisez l'enseignement) :</p> <p><input type="text"/></p>

	<input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales (précisez la langue) <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Langues, littératures et culture étrangères et régionales : anglais monde contemporain <input type="checkbox"/> Histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques <input type="checkbox"/> Humanités, littérature et philosophie <input type="checkbox"/> Mathématiques <input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques <input type="checkbox"/> Littérature et langues et cultures de l'Antiquité <input type="checkbox"/> Physique chimie <input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la Terre <input type="checkbox"/> Sciences de l'ingénieur <input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales <input type="checkbox"/> Education physique, pratiques sportives et culture sportives <p>Indiquez un 4<sup>ème</sup> choix d'enseignement de spécialité pour le cas où la commission ne pourrait pas satisfaire l'un de ces 3 enseignements de spécialité :</p> <input type="text"/>
--	--

<p><b>n° I.N.E de l'élève (*):</b></p> <input type="text"/> <p><b>(*) à renseigner obligatoirement</b></p>	<p><b>Décision d'orientation définitive (après appel éventuel) :</b></p> <input type="text"/>	<p><b>Moyenne annuelle de l'élève</b></p> <input type="text"/>	<p><b>Signature et Cachet de l'établissement :</b></p> <input type="text"/>
---	---	--	---

**Date :**

**Signature du responsable légal ou de l'élève majeur**

Mentions légales

Les personnels habilités de l'établissement fréquenté, ou du CIO fréquenté le cas échéant, des établissements demandés et des services gestionnaires de l'affectation du Rectorat de Paris, sont les destinataires de ces données. Les personnes habilitées de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, de la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et de la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère chargé du travail sont destinataires des données à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez

exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition pour des motifs légitimes ainsi que les droits mentionnés à l'article 32-I-6°, auprès du directeur académique des services de l'éducation nationale, représentant du ministère de l'éducation nationale. Une réclamation concernant l'exercice de ces droits peut être introduite auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés. Les informations recueillies sont conservées dans une base active pendant une durée d'un an puis sont versées dans une base d'archives pour une durée d'un an supplémentaire, sauf dans l'hypothèse où un recours administratif ou contentieux serait formé, nécessitant leur conservation jusqu'à l'issue de la procédure.

Coordonnées du délégué à la protection des données au ministère de l'éducation nationale : [dpd@education.gouv.fr](mailto:dpd@education.gouv.fr)

Coordonnées de la déléguée à la protection des données de l'académie de Paris : [dpd@ac-paris.fr](mailto:dpd@ac-paris.fr)

## Pièces à joindre au dossier 1<sup>ère</sup> générale :

### Pour tous les élèves :

- la photocopie des trois bulletins de l'année scolaire 2021 – 2022, comportant la décision du conseil de classe,
- le cas échéant, photocopie de la décision d'orientation prise en commission d'appel,
- la copie de la fiche de dialogue,

### EN PLUS, pour les élèves issus d'un établissement privé parisien ou ceux dont le représentant légal emménage à Paris :

- la photocopie du livret de famille (pages concernant l'élève et les parents) ou un extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de deux justificatifs de domicile à Paris au nom du représentant légal ou au nom de l'élève majeur :
  - 1 . Le dernier avis de situation déclarative ou le dernier avis d'imposition sur les revenus à l'adresse à Paris
  - 2 . Un autre justificatif de domicile parmi les suivants :
    - titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
    - dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso),
    - relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée,
    - attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée,
    - quittance d'assurance incendie, risques locatifs ou responsabilité civile pour le logement,
    - attestation de l'employeur mentionnant l'adresse du logement de fonction attribué,
- en cas de divorce : jugement fixant le lieu de résidence de l'enfant avec, dans le cas d'une garde alternée :
  - une lettre manuscrite de chacun des parents attestant sur l'honneur l'adresse choisie comme référence pour la durée de l'année scolaire,
  - photocopie de la carte d'identité du père et de la mère (recto-verso).
- et, pour les élèves issus d'un établissement privé hors-contrat d'une autre académie :*
  - l'attestation de réussite à l'examen d'admission dans un établissement public,
- pour les élèves issus d'un établissement situé à l'étranger non reconnu pour la poursuite d'études en France*
  - a décision d'orientation au vu des résultats obtenus aux tests de vérification des connaissances.